

# Analyses 2010



**Conflit en RDCongo :  
les barzas communautaires,  
un outil pour la pacification de la région?**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## **Conflit en RDCongo : les barzas communautaires, un outil pour la pacification de la région?**

Le 18 novembre 2009, a eu lieu aux Affaires étrangères belges une rencontre entre des membres de la société civile (RCN Justice et Démocratie, Institut de la Vie, les Commissions Justice et Paix francophone de Belgique et de RDC), des représentants des Affaires étrangères belges (Services Consolidation de la paix en Afrique) et des académiques (Université de Gent).

Co-organisée par Justice et Paix, cette rencontre avait pour objectif de faire émerger un partage de réflexion sur les enjeux et défis actuels des barzas en RDCongo et d'appuyer ainsi par des clefs d'analyse supplémentaires l'étude des dossiers et demandes de financements reçus par les Affaires étrangères belges.

Cette analyse ne se donne pas pour objectif d'être exhaustive mais, au départ des questions soulevées lors de la rencontre du 18 novembre, ainsi que d'une mission réalisée à l'Est de la RDC en décembre 2009, de donner quelques pistes de réflexion sur les enjeux et défis pour que les barzas soient un outil de gestion pacifique des conflits en vue d'un vivre ensemble en RDC, et plus particulièrement dans sa région Est.

### **Des barzas traditionnelles à aujourd'hui**

Le terme barza vient du swahili « baraza ». Jacques Bulambo de Justice et Paix d'Uvira (Sud-Kivu) définit une barza comme un LIEU où les membres d'un village ou d'une communauté ont l'habitude de se rencontrer pour échanger sur les différents aspects de la vie communautaire.

Une barza est un cadre :

- d'analyse et de concertation;
- d'échange sur les activités d'intérêt communautaire;
- de traitement d'un problème commun;
- de règlement de différends opposant les membres de la communauté ou de conflits intra ou intercommunautaires;
- de recherche d'harmonie dans la société.

Outre bien entendu le processus de modernisation (ce qui en soi permet de céder du terrain à un fonctionnement démocratique), l'existence des barzas a été fortement perturbée par les guerres successives en RDCongo (difficulté de se réunir). « Aujourd'hui, la RDC est à reconstruire et à réinventer » nous dit Michel Ansay, de l'Institut de la Vie. Avec la réussite des dernières élections et le défi de la décentralisation, les barzas sont-elles une piste pour une prise en charge de la population congolaise? À quelles conditions?

### **Des barzas « new look » pour répondre au contexte actuel?**

Nous nous basons ici sur l'expérience des barzas telles que restructurées par la Commission Justice et Paix en RDC, particulièrement au Sud-Kivu.

Alors que la barza traditionnelle était mono-ethnique (chaque ethnie ou tribu avait sa barza où seuls ses membres s'y rencontraient), aujourd'hui, les barzas communautaires sont pluri-ethniques : toutes les ethnies se réunissent ensemble en un seul lieu.

De plus, dans la barza traditionnelle, la femme restait en coulisse et les jeunes garçons ne pouvaient qu'écouter les analyses des vieux sages sans droit à la parole. Aux yeux de la Commission Justice et

Paix d'Uvira, les barzas communautaires doivent donner une place active (droit à la parole) aux femmes et aux jeunes.

La barza communautaire est dès lors composée des personnes mandatées par leurs communautés ethniques respectives et des groupes d'appartenance tels que les jeunes, les mamans, les notables locaux...

### **Un cas concret : la barza de Kamituga**

Notre contact mission avec la Barza de Kamituga en décembre 2009, nous permet de dégager ici quelques traits qui nous paraissent essentiels pour la compréhension du fonctionnement actuel d'une barza :

À Kamituga, la barza territoriale de Mwenga, réunit régulièrement (une fois par mois) ou dans l'urgence les représentants des barzas locales (Kasika, Kamituga, Mwenga...). Elle se donne pour objectif d'analyser les problèmes qui surgissent et de trouver, par le dialogue et la médiation, des solutions qui seront mises en route par la population elle-même.

Cette barza est composée de femmes et d'hommes, jeunes et plus âgés, considérés comme des sages ayant une expérience à apporter. Les trois grande tribus du territoire de Kamituga (Lega, Shi, Barega) sont représentées au sein de cette barza. Il s'agit donc d'une barza dite « mixte » ou « pluri ethnique ».

Lorsqu'un conflit surgit, une analyse du problème est réalisée par les membres de la barza. Chaque représentant va alors conscientiser soit sa propre communauté, soit directement les responsables du conflit. Dans le cas de Kamituga, les 10 membres constituent des commissions afin de se répartir les populations à toucher. Des déplacements sur le terrain sont dès lors nécessaires.

Les aspects pratiques représentent une difficulté : il faut se rendre à pied pour se réunir ou visiter les différentes communautés impliquées. Parfois, il est nécessaire de loger sur place, ce qui implique des frais.

La situation politique actuelle crée non seulement de nouveaux besoins de médiation mais est également une source additionnelle de difficultés à se déplacer : nous avons pu concrètement nous en rendre compte lors de notre mission en décembre 2009<sup>1</sup>, période pendant laquelle la présence des FDLR<sup>2</sup> dans des endroits reculés de la région (stratégie d'éparpillement), a rendu certains endroits inaccessibles pour les membres de la barza.

Le travail de médiation est considéré comme un processus qui est souvent difficile et qui prend du temps. Parfois, les différentes personnes invitées ne viennent pas ou posent des conditions pour le dialogue.

Les membres de la barza de Kamituga se considèrent comme des guides qui orientent afin que la population réfléchisse et arrive à un compromis.

---

1 Voir l'analyse de Frédéric Triest « République Démocratique du Congo : le soubresauts d'une reconstruction matérielle et morale » : <http://www.justicepaix.be/?article237>

2 Forces démocratiques de libération du Rwanda

## **La barza, un lieu de parole et de pouvoir?**

Pour Michel Ansay de l'Institut de la Vie, les barzas sont un lieu de parole et de pouvoir liées au territoire et donc à la traditionnelle relation conflictuelle entre les agriculteurs et les éleveurs.

D'entrée de jeu, il semble que les Affaires étrangères belges craignent que la barza soit un lieu uniquement de discussion qui n'apporte aucun résultat sur le terrain.

Pour Justice et Paix Uvira, la barza ne peut être uniquement définie comme un lieu de parole et de pouvoir.

La barza est organisée comme un cadre d'analyse, d'échange, de débat constructif et de concertation sur tous les aspects de la vie dans la société pour maintenir l'ordre, l'harmonie, promouvoir le droit de chacun, mais aussi prévenir tout ce qui peut nuire à l'épanouissement des populations pour une paix durable et une réconciliation.

L'enjeu est de trouver avec la population des réponses adéquates aux situations concrètes posant questions en matières de rétablissement d'une paix durable et d'harmonie communautaire, de résolution pacifique des conflits, de reconstruction communautaire pour un développement intégral, et de réconciliation après une procédure extra-judiciaire.

Pour Jacques Bulambo de la Commission Justice et Paix d'Uvira, la barza communautaire est un outil incontournable au Sud-Kivu car il s'agit « d'une initiative de la base impliquant tout le monde pour une cause commune ».

Cela se retrouve dans le mécanisme de prise de décision : les membres des barzas communautaires, après avoir échangé, analysé, et réfléchi sur chaque situation touchant à la vie de la société, constituent des commissions mixtes pour sensibiliser et récolter les avis de la population. L'objectif est que les populations concernées et concertées trouvent des solutions qu'elles mettent elles-mêmes en route.

Les membres des barzas n'ont donc pas un pouvoir décisionnel : ils éclairent, guident, accompagnent et orientent les populations sur ce qu'elles ont décidé de faire pour le bien de la communauté.

Au départ de l'expérience de Justice et Paix Uvira dans le fonctionnement des barzas communautaires dans les territoires de Mwenga, Fizi et Uvira (Sud-Kivu), nous amenons ici quelques expériences positives de situations où le travail des barzas a permis une résolution d'un conflit latent ou déjà existant. Nous avons choisi trois cas qui nous permettent d'illustrer les différents types de conflits auxquels les Barzas sont confrontées dans cette région.

### **Conflit extra-communautaire :**

En 2007, suite à la mort du vice-gouverneur du Sud Kivu, Léon Mumate, originaire du territoire de Mwenga, un conflit avait opposé les ethnies Lega et Shi à Kamituga (territoire de Mwenga).

Les Lega, accusant les Shi d'avoir empoisonné leur leader décédé, s'étaient livrés à la chasse aux Shi et au pillage de leurs biens à Kamituga. Les jeunes de Kamituga ont interdit à tous les jeunes Shi d'avoir accès à l'exploitation des mines d'or. Dans ces moments troubles, les militaires des FARDC impayés en ont profité pour tirer et piller.

Devant cette situation, la barza communautaire du territoire de Mwenga s'est réunie en urgence afin de calmer la situation. Entre autres, un communiqué conjoint des différentes ethnies résidant à Kamituga a été diffusé à la radio Apid, dont Mumate est le fondateur. Suite à cela, les jeunes des

différentes ethnies ont recommencé l'exploitation commune des mines à Kamituga. Aujourd'hui, ces communautés se parlent et se rencontrent dans des circonstances de fête comme les mariages mixtes. Il est à noter ici que le mariage est un signe d'unité et de solidarité et qu'il est ici considéré par les habitants de Kamituga comme le symbole d'une réconciliation communautaire.

#### Conflit intra-communautaire :

Résolution d'un conflit de pouvoir à Kasika, entre deux membres d'une même famille. Depuis 1996, deux frères utilisaient des miliciens Maï-Maï pour essayer d'imposer leur pouvoir. La barza communautaire de Ilepo (Mwenga) a réuni ces deux frères ennemis. À partir de cette rencontre de médiation, un compromis a été trouvé et aujourd'hui c'est l'un des deux frères qui dirige le groupement.

#### Conflits fonciers :

En mars 2009, à Minembwe (territoire de Fizi), un problème a surgi entre éleveurs (Banyamulenge soutenus par leurs combattants) et agriculteurs (autres ethnies ayant comme combattants des Maï-Maï à leur compte) sur la question des pâturages pendant la saison sèche, période pendant laquelle les vaches sont conduites vers les endroits arables où elles dévorent les plantes des agriculteurs. Ceci entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs. La barza communautaire de Minembwe a organisé et permis un dialogue qui a abouti à la résolution pacifique de ce conflit : retour des vaches à leur pâturage habituel et restauration d'un dialogue entre les différentes communautés impliquées.

Par ailleurs, il est à noter que la barza a eu ici un impact politique plus large puisque des Maï-Maï ainsi que 60 FRF-Gumino, sensibilisés par les leaders de leur barza, se sont ralliés aux troupes gouvernementales.

Loin d'être marginaux, ces exemples de réussite montrent l'efficacité qu'une barza peut atteindre au niveau local. Nous souhaitons également montrer sa possible contribution à des mécanismes plus globaux.

### **La décentralisation : un défi pour les barzas**

Concernant les conflits fonciers, notre récent séjour à l'Est de la RDC, nous pousse à émettre l'hypothèse que les barzas communautaires pourraient avoir un important rôle à jouer dans les mois à venir.

En effet, avec le processus de décentralisation, de grandes cités telles que Kamituga et Uvira vont se voir octroyer un statut de ville. Ceci risque d'amener des conflits liés à la question foncière.

Tout d'abord parce que ceux n'ayant pas de titre foncier risquent de se faire expulser. Or, l'enregistrement d'un titre foncier coûte environ 350 dollars. Les membres de la barza de Kamituga ont dialogué avec les services d'État et ont réussi à faire diminuer le prix de l'enregistrement à 70 dollars. Par ailleurs, dans de nombreux cas, une même parcelle appartient à deux individus (octroi de deux titres fonciers pour une même parcelle). Des consensus devront être trouvés. La barza peut dès lors être un outil utilisé pour que la décentralisation se déroule dans de bonnes conditions : un lieu d'information de la population et un lieu d'appui, de conseil pour une gestion pacifique de nouveaux conflits fonciers.

### **Les barzas : un outil de cohabitation pacifique... à quelles conditions?**

Des rencontres réalisées sur le terrain en décembre 2009, ainsi que des échanges ayant eu lieu entre membres de la société civile, académiques et politiques, nous dégagons ici quelques conditions

nécessaires à la bonne réussite d'un travail des barzas :

- La barza doit être un **outil extra-judiciaire**.

Une réelle complémentarité entre justice formelle et cohabitation pacifique est possible. Il est nécessaire de souligner que la réconciliation n'exclut pas la punition et que l'objectif ici n'est pas d'établir ou de renforcer un état de non-droit. Mais, face à la réalité vécue sur le terrain, où les tribunaux formels n'ont pas la capacité de répondre au nombre important de conflits (selon RCN Justice et Démocratie, 70% des cas sont en attente), il faut trouver des mécanismes alternatifs de justice non-formelle. Les Barzas peuvent être ce lieu d'écoute et de conciliation mais il est important qu'il soit clairement établi aux yeux des différents acteurs en présence que le but n'est pas de rendre la justice. Il ne faut pas installer une concurrence avec la justice formelle au risque d'affaiblir celle-ci.

- La barza ne peut être qu'un outil de gestion des **conflits actuels et locaux**. La complexité de l'impunité dans le cas des crimes du passé demande une démarche cohérente et globale, et ceci exclut les barzas comme outil pouvant y répondre. Par contre, les barzas pourraient à terme appuyer une démarche de réconciliation via des mécanismes de justice transitionnelle, comme un travail de mémoire et de vivre-ensemble.

- De ceci découle une **nécessaire articulation et un dialogue avec les autorités locales**. Il faut prendre garde qu'il n'y ait aucun chevauchement avec les autorités locales et coutumières ni de processus d'exclusion du chef (ce qui risquerait de mener à de nouveaux conflits) : une communauté ethnique doit dès lors choisir un délégué qui siège et représente sa communauté au sein de la barza.

- Une **nécessaire articulation entre le pouvoir traditionnel et les différentes formes de pouvoir** : les différentes expériences positives permettent de mettre en valeur le pouvoir traditionnel et le droit coutumier, qui sont encore très influents au niveau local et qui jouent un rôle important de redistribution des richesses. Cependant nous souhaitons attirer l'attention sur l'enjeu de la prise de pouvoir et de la légitimité des personnes. Le pouvoir traditionnel est en effet parfois partie prenante des conflits locaux (possibilité de lever des taxes, distribution des cartes de creuseur, prélèvement parfois proche de 50% de la production locale de minerais...). Selon Didier de Failly, du Bureau d'études scientifiques et techniques (BEST) à Bukavu, il est important de ne pas « criminaliser » les détenteurs du pouvoir traditionnel, mais plutôt de travailler avec eux pour améliorer les relations intra et extra-communautaires en complémentarité avec les autres formes de pouvoir (articulation entre barzas, pouvoir traditionnel et pouvoirs publics).

- L'**articulation avec le pouvoir central** est également une nécessité. Les barzas communautaires doivent venir en appui et aider à l'instauration locale de décisions prises à un niveau plus global (voir ci-dessus l'exemple pris de la décentralisation).

Nous pouvons donc conclure, qu'un tel processus, bien qu'issu de la société civile, doit se penser de manière globale. Il doit « englober » tous les acteurs en présence. Il s'agit d'un équilibre à trouver, ce qui ne peut être fait que sur le terrain, par les acteurs concernés.

À travers les exemples cités, nous voyons que la région du Sud-Kivu bénéficie de la présence de barzas connaissant déjà de nombreuses expériences réussies. Nous tenons à souligner que cette analyse se base sur l'expérience vécue dans les territoires de Mwena, Fizi et Uvira, où les barzas comptent sur les compétences des animateurs locaux de Justice et Paix qui appuient leur organisation et répondent à leur demande en formation.

Cette analyse n'avait pas pour objectif d'apporter une réponse exhaustive et des questions restent en

suspens : qu'en est-il dans d'autres régions (une analyse approfondie devrait être menée au Nord-Kivu, par exemple)? Les barzas du Sud-Kivu pourraient-elles servir de modèle ailleurs?

Axelle Fischer,  
Secrétaire générale  
de la Commission Justice et Paix  
Février 2010